

CFT du Vallespir et CFT de la Suberaie Catalane

1. Le contexte local du territoire

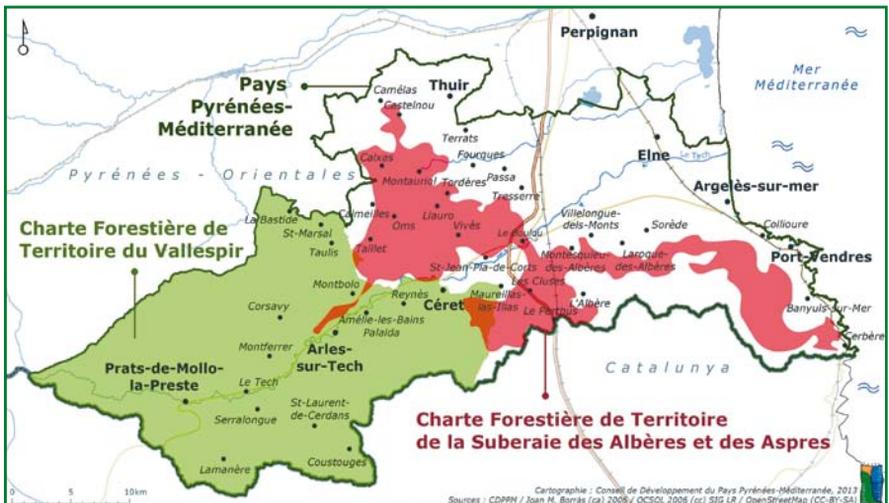
DEUX CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE (CFT)

Le Pays Pyrénées-Méditerranée s'étend de la montagne à la mer en passant par la plaine. Il est couvert à 70 % par la forêt, répartie principalement sur les massifs des Aspès, des Albères et du Vallespir. La volonté politique locale de gérer durablement ces milieux forestiers (avec l'appui des acteurs du territoire) a conduit le Pays Pyrénées-Méditerranée, en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière, à élaborer et mettre en œuvre deux Chartes Forestières de Territoire (CFT) : la CFT de la Suberaie des Albères et des Aspès, aussi appelée CFT de la Suberaie Catalane, et la CFT du Vallespir.

Le développement et la structuration de la filière bois énergie est un des enjeux identifiés dans les deux Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée. De nombreuses actions sont menées dans ce sens, notamment par les collectivités locales en collaboration avec l'association Bois Energie 66 (installation de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, création de plateformes de stockage pour le bois énergie, etc.).

Sur le territoire, des opérations sylvicoles (éclaircies ou coupes rases) sont réalisées par des propriétaires forestiers, des exploitants forestiers, des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) et des coopératives forestières, avec une valorisation en bois bûche. Cette filière repose principalement sur de petites entreprises locales, sources d'emploi.

Aujourd'hui, la poussée démographique, l'alourdissement de la facture énergétique des



énergies fossiles associés à l'amélioration des performances des rendements des poêles et des inserts entraînent une augmentation de la consommation de bois bûche sur le territoire. De ce fait, afin de satisfaire au mieux la demande, il est essentiel d'appuyer la filière locale de production de bois bûche, en particulier au travers d'un accompagnement technique et d'une plus importante communication. C'est l'objectif de ce guide et de cette fiche complémentaire traitant des spécificités locales.

GISEMENT DE BOIS BÛCHE

Une étude régionale réalisée en 2007 sur la filière bois-énergie⁽¹⁾ estime le volume du gisement de bois bûche à 2 631 195 m³ dans le département des Pyrénées-Orientales et à 1 536 412 m³ dans les seuls massifs compris sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, à savoir les Aspres, les Albères et le Vallespir. Avec un accroissement biologique annuel pour le bois bûche évalué à 85 000 m³ sur le département et 49 525 m³ à l'échelle du Pays, on peut évaluer par calcul le volume disponible en 2012 à respectivement environ 3 millions et 1,8 millions de mètres cubes. Cependant, le gisement réellement mobilisable, au vu notamment du morcellement du foncier, des difficultés d'accès et des conditions d'exploitation présentes sur le territoire, est nettement inférieur au gisement estimé de bois bûche annoncé ci-dessus.

RÉCOLTE DE BOIS BÛCHE

L'enquête annuelle de branche « Exploitation forestière »⁽²⁾ de 2007 indique que 15 505 m³ de bois bûche ont été récoltés dans le département des Pyrénées-Orientales. Ce chiffre est sous-évalué car il prend seulement en compte les ventes réalisées et déclarées par les professionnels. Il n'intègre pas le bois bûche autoproduit et autoconsommé. Le Schéma régional des énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon⁽³⁾ élaboré en 2011 propose, face à ce constat, une nouvelle estimation à hauteur de 24 931 m³. L'écart reste cependant très important avec les gisements estimés montrant ainsi la possibilité d'une forte progression en termes de production de bois bûche sur le territoire. A l'échelle du Pays, il est très difficile aujourd'hui d'estimer la mobilisation réelle en bois bûche.

CONSOMMATION DU BOIS BÛCHE

La consommation de bois bûche dans les Pyrénées-Orientales est relativement stable et comparable aux moyennes nationales françaises. D'après le Plan Climat-Energie du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, la consommation énergétique représente 725 000 tonnes équivalent pétrole (tep) par an sur le département dont 43 500 tep/an (soit 6 %) issues de biomasse, majoritairement constituée de bois bûche. Cela représente près de 207 000 m³ de bois. Ce volume de consommation est largement supérieur au volume de

(1) « Mobilisation du bois et approvisionnement pour une filière bois-énergie en Languedoc-Roussillon » - AEF et IET pour le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon (2007).

(2) « Enquête annuelle de branche Exploitation forestière » - Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon (2007).

(3) « Schéma régional des énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon » - Alcina, AEF et Faig Bé pour le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon (2011).

récolte de bois bûche sur le département montrant l'importance de développer cette filière en local pour satisfaire la demande.

2. Les différents types de peuplements dans le Pays

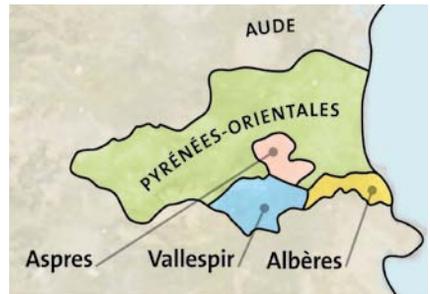
EN VALLESPIR

Ce territoire très forestier est boisé à 70 % ; les forêts couvrent 32 728 hectares. Elles sont composées à 88 % de feuillus (majoritairement châtaignier, chêne vert et hêtre) et à 12 % de résineux (surtout pin sylvestre). Cette vallée est donc riche en essences dédiées à la production de bois de chauffage.

> **Le châtaignier (7 829 ha)** : introduit aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles à des densités variant de 800 à 1100 souches à l'hectare (soit de 1000 à 8000 arbres par hectare) pour pallier le manque de bois dû à des exploitations intenses, le châtaignier a toujours été traité en taillis simple. On le trouve surtout sur la rive droite du Tech, entre 400 et 1100 mètres d'altitude, sur des stations très diverses, ce qui explique la qualité très variable des peuplements. Exploité au départ pour approvisionner les forges en charbon de bois, le châtaignier servit ensuite, jusque dans les années 60, à la



Eclaircie dans un taillis de chêne vert



fabrication des tonneaux et de piquets à l'exportation. Pendant longtemps, la gestion des taillis de châtaignier a été abandonnée faute de marchés économiques rémunérateurs. Cependant, depuis plus de 20 ans, des taillis sont exploités pour produire du bois d'œuvre souvent exporté en Espagne (export qui tend à se relocaliser sur le marché français), du bois d'industrie (panneaux et pâtes) et du bois de chauffage vendu dans le Roussillon.

> **Les chêne vert (4 978 ha) et chêne pubescent (2 643 ha)** : en zone basse, le chêne vert est très présent. Il forme des taillis purs mais peut être accompagné par le chêne-liège et parfois par le chêne pubescent lorsque le sol est plus profond. Plus à l'ouest et plus en altitude, le chêne pubescent forme à son tour des peuplements purs, parfois mélangés avec du chêne vert ou du chêne sessile dès que les influences méditerranéennes s'atténuent (vers 1000 mètres d'altitude). Ces taillis de chênes ont toujours été voués à la production de bois de chauffage.

> **Le hêtre (4 645 ha)** : il se trouve à partir de 900 mètres d'altitude en peuplement pur à l'état de taillis ou en mélange avec d'autres essences, notamment le chêne sessile et le pin sylvestre, ce dernier étant très présent dans les bassins de Coustouges et de Lamanère. Selon leur qualité et leur âge, ces peuplements peuvent produire du bois de chauffage, du bois d'industrie et du bois d'œuvre.

DANS LES ALBÈRES

Ce territoire plus ouvert est boisé à 51 % ; les forêts couvrent 11 396 hectares essentiellement dans la partie centrale. La partie orientale est très faiblement boisée. La région des Albères présente 97,4 % de feuillus (principalement chêne-liège, chêne vert, hêtre et chêne pubescent) et 2,6 % de résineux (pin maritime, pin laricio et cèdre de l'Atlas).

> **Le chêne-liège (3 529 ha)** : en piémont, jusqu'à 500 mètres d'altitude, le chêne-liège est largement présent, soit en peuplements purs, soit en mélange avec le chêne vert. Son bois est dense, très dur et est donc excellent pour le chauffage mais il faut qu'il soit débarrassé de son écorce épaisse qui est peu combustible.

> **Le chêne vert (2 500 ha)** : jusqu'à 600 mètres d'altitude, les taillis de chêne vert côtoient les suberaies. Ces peuplements ont toujours été voués à la production de bois de chauffage.

> **Le hêtre (1 956 ha)** : au-dessus de 750 mètres d'altitude, le hêtre apparaît souvent en peuplement pur, parfois en mélange avec le chêne sessile. Il peut former des taillis dans les secteurs accessibles où il fut exploité pour le charbon de bois (Sorède, Laroque-des-Albères) ou de belles futaies (la Massane).



Le bûcheronnage est surtout manuel

> **Le chêne pubescent et le châtaignier (1 912 ha)** : dès 550 mètres, les chênaies pubescentes et les taillis de châtaignier apparaissent. Très souvent, les châtaigneraies ont été délaissées et sont dépérissantes (développement du chancre). La proportion de bois sec sur pied y est très élevée rendant ces peuplements intéressants dans le cadre d'une valorisation énergétique.

DANS LES ASPRES

Ce territoire assez ouvert est boisé à 52 % ; la forêt occupe 13 367 hectares, essentiellement dans les secteurs sud et est. Les peuplements forestiers des Aspres sont composés à 93,6 % de feuillus (surtout chêne vert, chêne-liège et chêne pubescent) et à 6,4 % de résineux (surtout cèdre de l'Atlas et pin sylvestre).

> **Les chêne vert (6 055 ha), chêne-liège (2 838 ha) et chêne pubescent (1 607 ha)** : le chêne-liège forme de véritables peuplements, très souvent en mélange avec le chêne vert. Dans les stations un peu moins sèches, quand le sol est plus profond, on trouve le chêne pubescent. Ces boisements peuvent être ouverts et très souvent une végétation basse de bruyère arborescente et de cistes se développe sous les arbres. Ces formations forestières forment une mosaïque avec les maquis, les landes, les vignobles et les vergers.

LES AUTRES FEUILLUS

Dans les trois régions naturelles ci-dessus, on trouve, en bordure de pistes, en fond de vallons ou dans les stations les plus fraîches, des essences plus marginales (mais tout aussi adaptées pour le bois de chauffage) comme le robinier-faux acacia, le chêne sessile, le frêne, etc.

3. Les conditions d'exploitation et les contraintes du milieu naturel⁽¹⁾

Que ce soit en Vallespir, dans les Albères ou dans les Aspres, et malgré un relief accidenté, les massifs sont assez bien desservis. Mais il reste toutefois des problèmes d'accessibilité aux parcelles. De plus, les fortes pentes (86 % de la forêt des Pyrénées catalanes est installée sur des pentes supérieures à 30 %) rendent les conditions d'exploitation difficiles. Les arbres sont abattus manuellement et le bois de chauffage est souvent débardé avec des skidders, des tracteurs, des chenillards, des goulottes ou manuellement.

Les forts risques d'érosion et d'incendie influencent la sylviculture et les méthodes d'exploitation. Lorsque les pentes sont fortes, il faut éviter de réaliser des coupes rases sur de grandes surfaces. La meilleure solution est de pratiquer des coupes d'éclaircie dans les taillis afin de garder un couvert qui maintiendra le sol. Les risques d'incendie étant forts sur ces territoires, il est recommandé de limiter l'embroussaillage et de ne pas pratiquer de coupe de taillis dans les endroits accessibles au public.

LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX

Les territoires des Chartes Forestières du Vallespir et de la Suberaie Catalane comportent plusieurs espaces naturels présentant un fort enjeu patrimonial (réserves naturelles, sites Natura 2000, etc.). Il convient de respecter les règles qui s'appliquent dans ces zones protégées (voir page 43). Ces territoires sont éga-

lement très touristiques. Le maintien de la qualité de leurs paysages est donc primordial. La sylviculture et les méthodes d'exploitation doivent tenir compte de cette sensibilité paysagère. Cette dernière sera d'autant plus forte que le peuplement se trouve sur un versant bien en vue d'un village ou d'une ville, d'une route, d'un site fréquenté ou encore d'un sentier de randonnée, bien identifié.

➤ **Cas particulier des ripisylves :** les peuplements de bord de cours d'eau sont soumis à des réglementations spécifiques. Tout d'abord, les propriétaires riverains ont des obligations d'entretien des ripisylves (article L.215-14 du code de l'environnement) mais les interventions pour les travaux dans et à proximité de cours d'eau doivent respecter une réglementation contraignante. En effet, ces interventions doivent maintenir et favoriser les nombreuses fonctions qu'offrent les ripisylves en bon état (épuration des eaux, maintien des berges, ralentissement des crues, support de biodiversité, etc.). C'est pourquoi il est primordial de se rapprocher des services compétents de l'Etat et des structures locales de gestion de bassin versant pour obtenir un avis sur les projets de travaux (voir page 56). Généralement, il est conseillé de couper les arbres qui poussent dans le lit du cours d'eau ou à sa proximité, notamment les arbres morts ou dépérissants, et les gros arbres âgés qui peuvent casser facilement (peuplier, aulne, saule blanc) pour éviter la formation d'embâcles. Le bois issu de ces interventions d'entretien peut être valorisé comme bois de chauffage.

(1) Les principes de sécurité ainsi que les aspects réglementaires concernant la gestion forestière et la protection des forêts contre les incendies sont traités dans la partie régionale du guide.

LES SYLVICULTURES ET LES MÉTHODES D'EXPLOITATION POUR CHAQUE ESSENCE

> Les chêne vert et chêne pubescent

TAILLIS SIMPLE : coupe de taillis tous les 40 à 60 ans, selon la grosseur des produits souhaités et la vitesse de croissance des arbres (qualité du sol).

Attention : sur les fortes pentes et sur sols fragiles, ce type de coupe peut favoriser l'érosion. Il convient alors de choisir la gestion par « éclaircie de taillis », ou de réaliser des coupes de taillis sur de petites surfaces, voire de s'abstenir de toute intervention.

ECLAIRCIE DE TAILLIS : prélèvement au maximum de la moitié des tiges ou du tiers du volume, préservant dans tous les cas au moins 1000 brins/ha (1 arbre tous les 3 mètres) parmi les mieux développés.

La première « éclaircie » peut intervenir à partir de 30 ans, et les suivantes à rotation de 10 à 25 ans selon la vitesse de croissance des arbres. Dans les secteurs sensibles aux incendies, il faut relever le couvert (c'est-à-dire, exploiter les petits arbres en sous étage).

NB : on peut produire du bois de chauffage même si ce n'est pas l'objectif principal donné à la parcelle. Ainsi, sylvopastoralisme et trufficulture impliquent de recourir à « l'éclaircie de taillis ».

L'EXPLOITATION : la plupart des propriétaires exploitants pratiquent l'éclaircie de taillis patrimoniale pour préserver le sol et le paysage et limiter l'embroussaillage. Les exploitants forestiers soumis à la concurrence des prix du marché, à l'augmentation des charges et à la nécessité d'équilibrer leur activité économique pratiquent surtout des coupes de taillis dans ces peuplements. L'abattage est exclusivement manuel. Le débardage est effectué avec du matériel léger : tracteurs, chenillards, goulottes, brouettes voire même directement à la main.



Le débardage peut être réalisé avec un chenillard

> Le hêtre

TAILLIS SIMPLE : coupe de taillis tous les 40 à 60 ans, selon la grosseur des produits souhaités et la vitesse de croissance des arbres.

Attention : sur les fortes pentes et sur sols fragiles, ce type de coupe peut favoriser l'érosion. Il convient alors de choisir la gestion par « éclaircie de taillis » ou de réaliser des coupes de taillis sur de petites surfaces en prenant la précaution de disposer les rémanents en cordons suivant les courbes de niveau pour limiter l'érosion.

Enfin, dans le cas de peuplements de qualité, on préférera pratiquer la conversion en futaie par éclaircie du taillis (voir ci-dessous).

ECLAIRCIE DE TAILLIS APRÈS BALIVAGE INTENSIF : prélèvement au maximum de la moitié des tiges ou du tiers du volume, préservant au moins 600 brins/ha (1 arbre tous les 4 mètres) parmi les mieux développés.

La première « éclaircie » peut intervenir à partir de 30 ans, et les suivantes à rotation de 10 à 15 ans selon la vitesse de croissance des arbres. L'exploitation : les 2 types de coupes sont pratiqués aussi bien par les propriétaires que par les exploitants. Les fortes pentes impliquent un abattage exclusivement manuel en hêtre. Le débardage est réalisé avec des tracteurs, des skidders et des porteurs. L'utilisation de matériels plus légers peut être envisageable pour des propriétaires forestiers.

► Le châtaignier

TAILLIS SIMPLE : coupe de taillis tous les 20 à 30 ans, selon la grosseur des produits souhaités et la vitesse de croissance des arbres.

Attention : sur les fortes pentes et sur sols fragiles, ce type de coupe peut favoriser l'érosion. Il convient dans ce cas d'être vigilant quant aux techniques d'exploitation pour limiter les risques avec, par exemple, une disposition des rémanents perpendiculairement à la pente.

NB : on peut produire du bois de chauffage même si ce n'est pas l'objectif principal donné à la parcelle. Ainsi, les opérations de balivage dans les peuplements de qualité et les travaux de rénovation de vergers (élagages et tailles sévères) peuvent fournir du bois de chauffage.

L'EXPLOITATION : par souci de rentabilité économique et selon les préconisations des documents de gestion (plan d'aménagement et plan simple de gestion), les exploitants forestiers pratiquent seulement des coupes de taillis. Les fortes pentes impliquent presque systématiquement un abattage manuel. Le débardage est effectué avec des tracteurs ou des skidders. Le débardage avec des matériels plus légers peut être envisageable pour des propriétaires forestiers.

► Le chêne-liège

La subériculture (sylviculture du chêne-liège) a pour objectif de produire du liège. De nombreuses suberaies ont été laissées à l'abandon pendant plusieurs dizaines d'années. On assiste aujourd'hui à la rénovation de ces peuplements engendrant des coupes d'éclaircie sanitaire (prélèvement des arbres tarés et déperissants) et sélective au profit des arbres les plus vigoureux. Ce bois peut être valorisé en chauffage à condition de l'écorcer.

► Les autres feuillus

D'autres essences feuillues moins présentes sont d'excellents bois de chauffage. On peut citer le

frêne ou le robinier-faux acacia. On peut rencontrer ces arbres en bord de piste, en bordure de prairie, en peuplements purs sur de petites surfaces ou dans des parcelles conduites en sylvopastoralisme. Suivant la situation, on peut procéder à des coupes de taillis ou à des éclaircies.

LES SPÉCIFICITÉS DU MARCHÉ LOCAL

Le chêne vert et le hêtre ont toujours été utilisés traditionnellement comme bois de chauffage sur le territoire du Vallespir et des Albères. Dans les Aspres, seul le chêne vert et un peu de chêne pubescent étaient majoritairement utilisés pour se chauffer. Ces essences sont considérées comme « les meilleures » car elles dégagent de la chaleur sur une plus longue période, produisent des braises pouvant tenir plus longtemps et n'envoient pas d'escarbilles. Depuis quelques années et pour diverses raisons, d'autres essences commencent à être utilisées comme le châtaignier ou encore le robinier faux-acacia et le frêne. Selon Thierry Drechou, propriétaire forestier producteur de bois de chauffage (chêne vert) à Taillet (Vallespir), « cela est dû à une moins bonne connaissance par les nouveaux utilisateurs des caractéristiques des différents bois de chauffage. Le prix est actuellement le premier critère pris en considération ». Outre le facteur financier, c'est surtout la généralisation des inserts et des



— Coupe de taillis

poêles dans les logements neufs qui expliquent ce phénomène. En effet, grâce à ces nouveaux appareils, la projection d'escarilles n'est plus un problème. Le châtaignier peut donc désormais être utilisé comme bois de chauffage. Son coût d'exploitation est plus faible en raison du fort volume/ha des taillis de châtaignier et son prix d'achat sur pied est moins élevé que celui des autres essences. Ceci permet de produire du bois de chauffage de qualité à moindre coût. A tonnage et humidité égaux, l'énergie dégagée par le châtaignier est d'ailleurs supérieure à celle produite par du chêne ou du hêtre.

Le développement des poêles à bois génère une demande grandissante en bûches de 33 cm mais celles de 50 cm restent encore majoritaires. Il faut savoir qu'en moyenne les bûches de 33 cm ont un surcoût d'environ 5 à 10 % par stère par rapport aux bûches de 50 cm.

D'après des entretiens réalisés auprès d'exploitants de bois de chauffage (voir témoignages ci-après), le tableau ci-dessous présente des fourchettes de prix pratiqués par essence en 2013 sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée :

Essence (bûche en 50 cm)	Prix du stère (1 stère = 0,8 m ³ de bois plein)	Prix estimé au kWh Calcul pour du bois à 30% d'humidité ⁽¹⁾
› Châtaignier	› Entre 55 et 66 €	› 3,12 à 3,74 cts d'euros / kWh
› Hêtre	› Entre 68 et 77 €	› 3,72 à 4,20 cts d'euros / kWh
› Chêne vert	› Entre 73 et 80 €	› 4,68 à 5,64 cts d'euros / kWh
› Chêne blanc	› Entre 78 et 88 €	

(1) Estimation calculée à partir de données de l'ADEME et de Bois Energie 66

4. Des témoignages d'exploitants et de propriétaires

Afin d'illustrer au mieux comment valoriser votre forêt grâce au bois de chauffage, plusieurs exploitants forestiers et propriétaires privés locaux ont accepté de vous faire part de leur expérience.

Stéphane BASCOU (Lamanère, Vallespir)



“ J'ai créé mon entreprise EARL Bascou il y a 4 ans, mais mon père produisait déjà du bois de chauffage à Lamanère depuis 20 ans. J'exploite seul notre forêt de hêtre, d'où provient l'intégralité du bois que je vends, en réalisant exclusivement des coupes d'éclaircies conformément à mon plan simple de gestion. Les conditions d'exploitation étant difficiles, j'abats les arbres avec une tronçonneuse, je les débarde avec un tracteur et un câble et je livre le bois au fur et à mesure (c'est-à-dire tous les soirs pour éviter le

vol du bois) avec un camion de 3,5 tonnes. Cela m'oblige à abattre, débarder et débiter tous les jours. Pour cuber chaque livraison, j'utilise la benne de mon camion, préalablement mesurée, en guise de gabarit. Le volume livré (entre 2 et 5 stères selon la demande) tout comme la classe d'humidité figurent systématiquement sur la facture que je remets aux clients. Pour éviter toute ambiguïté, j'explique la méthode pour faire la correspondance entre les mètres-cubes et les stères au dos de ma carte de visite.

Mon rayon de livraison est très important puisque je livre depuis Lamanère jusqu'à Perpignan. Chaque année, j'écoule en moyenne 1 000 stères de bois. Ce chiffre fluctue en fonction des conditions climatiques.

Les prix de vente évoluent en fonction des charges, donc ils augmentent inévitablement. En 4 ans, ils ont connu une hausse de plus de 15%. L'utilisation du bois de chauffage se développe actuellement entraînant une augmentation de la demande - la plus forte demande étant l'été. Les modes de chauffage évoluent avec une progression des poêles et des inserts. Ma clientèle est assez nombreuse, d'une part parce que j'ai hérité de la clientèle de mon père et d'autre part parce que je relance mes clients chaque année en leur envoyant un courrier dans lequel figurent les prix promotionnels du printemps. Je fais également un petit peu de publicité dans les journaux gratuits d'annonces ou sur internet.

Pour conclure, je dirais que le principal frein à mon activité est l'investissement pour exploiter une surface plus grande dans la hêtraie (création et entretien des pistes, entretien et renouvellement du matériel).

Corinne BRUKARZ

(Oms, Aspres)



“ Ayant une entreprise agricole individuelle, j'ai le statut d'exploitante agricole. Je produis des cerises, du mimosa et j'ai un projet de pension équestre. Le bois était pour moi, jusqu'il y a peu, une activité complémentaire.

Propriétaire de 40 hectares de chêne vert avec un plan simple de gestion, j'exploite ma forêt exclusivement sous forme d'éclaircie. L'emploi pour cela un bûcheron que je paye à la tâche et je me charge pour ma part des livraisons. Nous utilisons tous les équipements de sécurité. D'ailleurs, le pantalon de sécurité a sauvé mon bûcheron il y a peu. Pour abattre et débiter le bois, il utilise une tronçonneuse ; le débardage est réalisé directement à la main ou à l'aide d'un chenillard, ou de goulottes. Le camion de livraison (camion benne de 3,5 tonnes) est chargé à la main. Je livre toujours un minimum de 3 stères. Pour cuber précisément, je mesure avec un mètre ruban les piles de bois débitées en 1 mètre. Lorsque les clients ne sont pas connaisseurs, je leur explique le coefficient de foisonnement. J'écoule chaque année près de 300 stères de bois dans un rayon de 40 km autour de ma forêt. Je livre la plupart du temps un mélange de bois sec, demi-sec et vert en fonction du stock dont je dispose (50 stères en moyenne durant l'hiver). La demande est la plus forte durant l'hiver ; ceux qui le peuvent rentrent le bois pour l'hiver suivant.

Ma clientèle a fortement augmenté pendant les trois premières années après mon installation, désormais elle stagne. Mes prix augmentent à cause de la TVA et des charges : le stère a augmenté de 4 euros en une année. En termes de promotion, j'utilise des moyens de communication simples : encart dans les pages jaunes, une affiche sur mon camion et le bouche à oreille.

Pour finir, je pense que le principal frein à mon activité « bois de chauffage » est la taille de ma forêt. ☹☹

Kevin ABIVEN

(Maureillas-Las Illas, Vallespir et Albères)



☹☹ Créée il y a 25 ans en Bretagne et démenagée sur le territoire il y a 13 ans, l'entreprise ABIVEN est en nom propre. Depuis 4 ans, je dirige l'entreprise familiale dans laquelle je travaille avec mes parents et mon frère. Nous embauchons également des bûcherons.

Nous achetons la totalité de notre bois localement en Vallespir et dans les Albères à l'Office National des Forêts car nous ne savons pas à qui nous adresser pour des coupes en forêts privées. Pour chaque coupe achetée, nous signons un contrat de vente. Chaque année, nous écoulons 3 000 m³ de châtaignier, 2 500 m³ de hêtre, 2 500 m³ de chêne pubescent, et 1 000 m³ de chêne vert. Nous réalisons des coupes d'éclaircie et des coupes rases mais, par souci de rentabilité, nous procédons seulement à des coupes rases dans les châtaigneraies et les yeuseraies.

Nous disposons de plusieurs types de matériel : des tronçonneuses pour l'abattage et la découpe, deux débusqueurs et un porteur forestier

pour le débardage, un combiné pour débiter et fendre, un tractopelle dans le parc de stockage, et enfin des camions de 3,5 tonnes et un grumier pour les livraisons. Ces dernières varient entre 3 et 8 stères pour les camions et sont de 30 stères avec le grumier. Pour cuber précisément chaque livraison, nous utilisons le godet du tractopelle car il contient exactement 1 stère. Le volume livré ainsi que le coefficient de conversion m³-stère figurent systématiquement sur la facture. En revanche, la classe d'humidité n'est pas mentionnée mais le bois est rarement vendu vert. Nous livrons dans tout le département des Pyrénées-Orientales et un petit peu dans l'Aude. La demande évolue sans cesse : elle a triplé en 3 ans. Elle augmente pour toutes les essences, particulièrement pour le châtaignier qui progresse de manière très importante. C'est un très bon bois de chauffage qui est 30 % moins cher à la vente que le chêne vert.

Les charges augmentent régulièrement ce qui nous a obligés à augmenter nos prix de plus de 15 % (sauf pour le châtaignier) en 4 ans. Pour arriver à satisfaire la demande de notre clientèle, nous sommes obligés de disposer d'un stock très important représentant environ 170 000 euros en comptant le bois dans le parc et en forêt.

Durant toute l'année, hormis en mai où nous nous accordons quelques jours de vacances, nous abattons, débitons et livrons tous les jours. Pour capter une importante clientèle, nous faisons beaucoup d'efforts sur la communication : nous figurons tous les jours dans « l'Indépendant », nous avons un site internet et nous publions des encarts dans les petits journaux gratuits. Le bouche à oreille fonctionne également bien.

Pour nous, le frein à notre activité est la concurrence qui casse les prix et certaines personnes qui vendent alors qu'elles ne sont pas déclarées. ☹☹